

ENTRETIEN & RÉPARATIONS LOCATIVES

Il convient d'entretenir votre logement, pour votre sécurité, celles de vos proches et aussi pour votre confort.

Vous trouverez ici les informations sur les éléments que vous devez entretenir. En cas de doute, et pour les réparations ou entretiens qui ne sont pas cités dans ce document, contactez votre conseiller OPAC Saône-et-Loire.

Dans chaque hall d'immeuble est affichée une liste des numéros utiles :

- Les contacts OPAC
- Les numéros d'urgence
- Les entreprises en charge des contrats d'entretien

Vous pouvez consulter ces numéros sur votre espace personnel rubrique "Numéros utiles".
www.opacsoneetloire.fr/mon-espace

Pensez aux tutoriels en ligne ! De nombreuses astuces d'entretien et de réparation sur les chaînes *youtube* de Castorama, Leroy Merlin ou Monsieur Bricolage...

À SAVOIR
À TITRE PRÉVENTIF ET POUR GARANTIR VOTRE CONFORT, L'OPAC SAÔNE-ET-LOIRE REMPLACE LES CHAUDIÈRES ET CHAUFFE-EAUX TOUS LES 17 ANS, MÊME SI CELUI-CI FONCTIONNE ENCORE.



0 810 71 71 71 Service 0,06 € / min + prix appel

SOLS & MURS

Vous devez entretenir et réparer tous les sols et les plinthes de votre logement, ainsi que les embellissements des murs, des plafonds (peinture, papier peint, faïence...) et des boiseries.

ÉNERGIES & CHAUFFAGE

Électrique : en cas de panne électrique, pensez à vérifier les fusibles et si besoin les changer. Vous devez réparer ou remplacer les prises électriques, les prises de téléphone et de télévision, les interrupteurs, les douilles et changer les ampoules, les tubes luminescents, et les appliques de salle de bains.

Gaz : pensez à entretenir ou changer votre robinet et flexible de gaz si votre logement en est équipé.

Convecteurs électriques : vous devez les dépoussiérer et nettoyer les faces (sans toucher aux circuits électriques).

L'entretien annuel des appareils à gaz (chaudière, chauffe-bain...) est obligatoire et doit être réalisé par une entreprise qualifiée. Pour contacter l'entreprise en charge de cette maintenance ou en cas de panne, appelez le numéro indiqué sur l'appareil ou sur la liste des numéros utiles affichée dans le hall de votre immeuble.

PLOMBERIE

Éviers, lavabos, baignoires, et douches : entretenez les joints de silicone et la robinetterie (remplacement des joints et petites pièces), la pomme et le flexible de douche.

Toilettes : réparez et remplacez les petites pièces de la chasse d'eau, de l'abattant, et les fixations de la cuvette.

Pour l'ensemble de ces éléments nettoyez les dépôts de calcaire.



DÉTECTEUR AVERTISSEUR AUTONOME DE FUMÉE (DAAF)

Vous devez le nettoyer régulièrement, vous assurer de son bon fonctionnement, et le renouveler à l'identique si nécessaire et à minima 10 ans après son installation (la date limite de remplacement est indiquée sur le DAAF).

AÉRATIONS & VENTILATION

Il ne faut jamais obstruer les bouches de ventilation et pensez à les nettoyer régulièrement. En cas de panne, contactez le 0810 71 71 71 (service 0,06€/min + prix d'appel).

CANALISATIONS D'EAU

Vous devez prendre en charge le débouchage, le dégorgement et l'entretien des canalisations d'eau (ainsi que le remplacement des joints et colliers).

EXTÉRIEURS

Jardins privés : entretien courant, notamment les allées, pelouses, massifs, bassins ; taille, élagage, échenillage des arbres et arbustes ; remplacement des arbustes ; réparation et remplacement des installations mobiles d'arrosage.

Auvent, terrasse et marquises : enlèvement de la mousse et des autres végétaux.

Descentes d'eaux pluviales, chéneaux et gouttières : dégorgement des conduits.

Équipements situés à l'extérieur : entretien et réparation antenne TV. Pensez à protéger les robinets et les compteurs contre le gel.

PORTES

Sur l'ensemble des portes du logement (y compris le porte palière), vous devez entretenir les poignées (réparer les petites pièces), les serrures (y compris celle de la boîte aux lettres), les verrous, les butées et les joints.

Pour la porte d'entrée, vous devez entretenir l'interphone (le combiné), la sonnette et remplacer les clés, le badge et les clés de boîte aux lettres.

FENÊTRES

Pour toutes les fenêtres, vous devez assurer les réparations ou remplacement des poignées, des gonds, des petites pièces telles que les joints, le mastic de vitrerie, et de la vitrerie lorsque celle-ci est cassée ou fendue.

VOLETS

Vous devez entretenir les volets roulants (au besoin remplacer quelques lames, les sangles ou les poulies), les manivelles des stores, et assurer les graissages nécessaires.

MOBILIER

Lorsque votre logement est pourvu de meubles scellés (meuble sous-évier, placards...), miroirs et glaces, vous devez les nettoyer, les entretenir et les remplacer en cas de détérioration.

